Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_125-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

LE GRAND PERIGUEUX
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2026_125

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 18 septembre 2026

LE 24 septembre 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	68
Votants	77
Pouvoirs	9

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'OTI DU GRAND PÉRIGUEUX POUR L'ÉTUDE TECHNIQUE PRÉALABLE À LA RÉALISATION DE LA ROUTE ET DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DES MAQUIS

PRESENTS :
Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTAIGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, M. DUNOYER, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE ML, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. DETRIEUX, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. WEBER, M. BAGUELIN

ABSENT(S) EXCUSE(S) :
M. BECKER, Mme CASTANIE, Mme FAURE C, M. REYNET, M. TALLET

POUVOIR(S) :
Mme VOLPATO donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme BONNAUD-CATTEROU donne pouvoir à M. FALLOUS
M. DELCROS donne pouvoir à M. BIJOU
M. GEORGIADES donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. NOYER
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
M. MASO donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme MOREAU donne pouvoir à M. CADET
M. ROLLAND donne pouvoir à M. DEMARET

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_125-DE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'OTI DU GRAND PÉRIGUEUX POUR L'ÉTUDE TECHNIQUE PRÉALABLE À LA RÉALISATION DE LA ROUTE ET DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DES MAQUIS

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que la délibération du Grand Périgueux DD2024-071 du conseil communautaire du 27 juin 2024, a acté un partenariat dans le cadre du projet de réalisation de la route et du centre d'interprétation des Maquis avec la prise en charge financière de l'étude à hauteur de 24 000 € et le lancement de l'appel d'offres.

Que l'Agglomération du Grand Périgueux, l'OTI et le Centre Départemental de la Mémoire ont ainsi signé une convention tripartite au printemps 2024 fixant les modalités de réalisation de l'étude de faisabilité assuré par l'OTI et financée par le Grand Périgueux.

Que cette étude de faisabilité sera suivie de la réalisation physique de la Route des Maquis et du Centre d'interprétation associé .

Considérant que l'OTI a lancé l'appel d'offres concernant cette étude et réglé les factures correspondantes en 2025 et 2026 pour un montant de 32 760 € TTC,

Que cette augmentation s'explique notamment par :

- L'affinement du contenu de l'étude, dont le périmètre a nécessité des investigations plus approfondies afin de garantir la faisabilité technique, financière et opérationnelle du projet ;

- La complexité du projet, qui associe à la fois un itinéraire touristique mémoriel à l'échelle intercommunale et un centre d'interprétation, impliquant des compétences pluridisciplinaires en matière d'aménagement, de tourisme, de valorisation patrimoniale et de scénographie.

Que compte tenu de ces éléments, il est proposé de réviser la participation financière du Grand Périgueux afin de tenir compte du coût réel de l'étude engagé par l'OTI, soit 32 760 € TTC, conformément aux dépenses effectivement supportées dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage qui lui a été confiée.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260924-DD2026_125-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de verser une subvention de 32 760 € à l'OTI en contrepartie de cette dépense ;
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 12/10/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 12/10/2026	Périgueux, le 12/10/2026
Le secrétaire de séance pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU